

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juin 2021

MODIFIANT LA LOI ORGANIQUE N° 2010-837 DU 23 JUILLET 2010 RELATIVE À L'APPLICATION DU CINQUIÈME ALINÉA DE L'ARTICLE 13 DE LA CONSTITUTION - (N° 4262)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 3

présenté par

Mme Avia

ARTICLE 2

Substituer aux alinéas 13 et 14 les six alinéas suivants :

« 1° L'article 25 est ainsi modifié :

« a) À la première phrase du II et au 2° du III, les mots : « le Conseil supérieur de l'audiovisuel » sont remplacés par les mots : « l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique » ;

« b) Au dernier alinéa du III, les mots : « du Conseil supérieur de l'audiovisuel » sont remplacés par les mots : « de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique » ;

« 2° L'article 36 est ainsi modifié :

« a) À la première phrase du deuxième alinéa et au dernier alinéa, les mots : « le Conseil supérieur de l'audiovisuel » sont remplacés par les mots : « l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique » ;

« b) Au dernier alinéa, les mots : « du Conseil supérieur de l'audiovisuel » sont remplacés par les mots : « de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.